

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Délibération : **2020-12-129**  
OBJET : **ÉCHANGE FONCIER – PLACE DE L'ÉGLISE – Mme CLOUET**  
Nomenclature : **3.5.2**

<b>En exercice</b> : 29	Le quatorze décembre deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt s'est réuni à la salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
<b>Présents</b> : 26	
<b>Pouvoirs</b> : 3	
<b>Absents</b> : 0	
<b>Votants</b> : 29	
Annexe : 2020 11 20 ANNEXE-ECHANGE FONCIER-PLACE DE L'EGLISE.pdf	

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER,  
Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU,  
Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX,

**Rapporteur** : Benjamin VACHET

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2241-1 ;

Vu la délibération 2020-11-107 en date du 9 novembre 2020, concernant la passation d'actes authentiques en la forme administrative ;

Considérant que la parcelle cadastrée section AR n°180 est du domaine privé communal, n'ayant jamais été affectée à l'usage public ;

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 24 novembre 2020 ;

Considérant le plan en annexe ;

Il est exposé ce qui suit :

Suite à la démolition de la maison présente sur la parcelle cadastrée section AR n°179, la commune a réalisé un mur. Afin de supprimer les décrochés, il convient de réaliser un ajustement du foncier.

Dans ce cadre, il est proposé de réaliser un échange foncier entre la commune de Treillières et Mme CLOUET de la façon suivante :

- Mme CLOUET cède à la commune de Treillières la parcelle cadastrée section AR n°182 d'une superficie 1 m<sup>2</sup> ;

Section	N°	Lieudit	Surface
AR	182	2 RUE DE LA MAIRIE	00 ha 00 a 01 ca

Surface totale : 00 ha 00 a 01 ca

- La commune de Treillières cède à Mme CLOUET la parcelle cadastrée section AR n°180 d'une superficie 1 m<sup>2</sup>.

Section	N°	Lieudit	Surface
AR	180	24 PL DE L'EGLISE	00 ha 00 a 01 ca

Surface totale : 00 ha 00 a 01 ca

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- D'ACCEPTER l'échange foncier des parcelles cadastrées section AR n°180 et 182 entre la commune de Treillières et Mme CLOUET ;
- D'AUTORISER Mme Florence CABRESIN à signer l'acte authentique en la forme administrative.

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 14 décembre 2020  
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20201214-2020-12-129-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2020  
Date de réception préfecture : 16/12/2020